

Image not found or type unknown



Quasi-usufruit et créance de restitution ou pas ?

Par **Obscur6**, le **23/11/2019** à **21:27**

Bonjour, rn06/1973 expropriation - 07/1973 décès - 1978 encaissement par conjointe des indemnités avec pouvoir de gestion. Cela a t il donné naissance a un quasi usufruit avec créance de restitution, car non inscrite dans la dévolution de l'époque. Si pas de liquidités au 2ème décès, mais patrimoine, que ce passe t il? Règlement de succession en cours. Merci.